

KILM 9. Le chômage total

Introduction

Le taux de chômage est probablement la plus connue des mesures du marché du travail, et certainement la plus fréquemment citée par les médias de nombreux pays, car on croit qu'elle reflète le déficit d'emplois au niveau national de la façon la plus significative et la plus fidèle. Avec le taux d'emploi (KILM 2), le taux de chômage est l'indicateur le plus large de la situation du marché du travail dans les pays qui collectent des informations sur la main d'œuvre. La 9^e édition des KILM complète les estimations nationales par les estimations du BIT relatives au taux de chômage. De façon à remettre l'indicateur de base du chômage dans une perspective plus dynamique du marché du travail, le KILM 9 comprend un indicateur sur les flux de chômage, c'est-à-dire les flux d'entrée et de sortie du chômage.

Le tableau 9b présente les estimations nationales des taux de chômage de 215 économies au total. On dispose d'informations sur le nombre de personnes au chômage pour d'autres pays dans les deux tableaux, mais l'absence de statistiques sur la main d'œuvre, le dénominateur indispensable, empêche de calculer le taux de chômage pour ces pays. Les estimations des taux de chômage du BIT (le tableau 9a) sont harmonisées pour tenir compte des différences au niveau des données nationales, de la portée de la couverture, des méthodologies de collecte et de tabulation ainsi que des facteurs spécifiques aux pays comme les différences de définitions nationales.¹ Le tableau 9a se fonde sur les estimations nationales disponibles des taux de chômage et inclut ces taux ainsi que les données imputées de 177 économies. Les estimations du BIT relatives au taux de chômage sont des données nationales, c'est-à-dire sans limitation

¹ Pour avoir plus d'informations sur la méthodologie utilisée pour harmoniser les estimations, voir l'annexe 4, « Note sur les estimations mondiales et régionales » dans BIT : *Tendances mondiales de l'emploi 2011* (Genève, 2011) ; http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_emp/--emp_elm/--trends/documents/publication/wcms_150441.pdf

géographique de couverture. Cette série d'estimations harmonisées sert de base aux agrégats mondiaux et régionaux du BIT relatifs aux taux de chômage publiés dans la série *Emploi et questions sociales dans le monde*, qui sont présentés dans le tableau R5 de la 9^e édition des KILM. Les estimations des flux de chômage (tableau 9c) sont calculées à partir des données sur le chômage en fonction de la durée. Elles permettent de mieux comprendre les variations du chômage qui résultent des variations du taux de travailleurs qui passent de l'emploi au chômage et vice versa. On dispose des flux de chômage pour 67 économies.

Utilisation de cet indicateur

Le taux de chômage global d'un pays est une mesure largement utilisée de la main d'œuvre non utilisée. Si l'on considère que l'emploi est la situation souhaitée par les personnes dans la main d'œuvre (autrefois appelée la population active), le chômage est alors une situation non désirée. Toutefois, un certain volant de chômage peut être nécessaire pour l'ajustement aux fluctuations de l'économie. Il est également utile d'examiner les taux de chômage de groupes spécifiques, définis en fonction de l'âge, du sexe, de la profession ou du secteur économique, afin d'identifier les groupes les plus vulnérables au chômage.

Même si l'on considère le taux de chômage comme l'indicateur du marché du travail le plus révélateur des performances générales du marché du travail et de l'économie dans son ensemble, il ne faudrait pas l'interpréter comme une mesure des difficultés ou du bien-être économiques. Lorsqu'il se fonde sur les recommandations internationales (décrites plus en détail dans la section « Définitions et sources » ci-dessous), le taux de chômage reflète simplement le pourcentage de la main d'œuvre qui n'a pas d'emploi, mais est disponible et cherche activement un emploi. Cet indicateur ne donne pas d'informations sur les ressources économiques des chômeurs ni des membres de leur famille. Son utilisation devrait donc se limiter à servir de mesure de l'utilisation de la main d'œuvre et

d'indication sur l'échec à trouver du travail. D'autres mesures, comme les indicateurs liés au revenu, sont nécessaires pour évaluer les difficultés économiques.

Une autre critique de la mesure agrégée du chômage est qu'elle masque les informations sur la composition de la population des chômeurs et ne permet donc pas de voir leurs caractéristiques en matière de niveau d'instruction, d'origine ethnique, du contexte socioéconomique, de l'expérience professionnelle, etc. En outre, le taux de chômage ne dit rien sur le type de chômage – s'il est cyclique et de court terme, ou structurel et de longue durée – ce qui est un élément déterminant pour que les décideurs puissent élaborer des réponses, notamment parce qu'on ne peut pas remédier au chômage structurel uniquement par des mesures favorisant la demande du marché.

Paradoxalement, un taux de chômage bas peut fort bien cacher une pauvreté importante,² car les taux de chômage élevés peuvent se produire dans les pays dont le développement économique est important et l'incidence de la pauvreté faible. Dans les pays qui ne disposent pas d'un filet de sécurité lié à l'assurance chômage et à la protection sociale, beaucoup de personnes ne peuvent tout simplement pas se permettre d'être au chômage, même si la solidarité familiale est forte. Elles doivent donc survivre comme elles peuvent, en travaillant souvent dans l'économie informelle, ou dans des emplois informels. Dans les pays où les systèmes de protection sociale sont bien développés ou qu'il existe des plans d'épargne ou d'autres moyens de subsister, il est plus facile pour les travailleurs de prendre leur temps pour trouver des emplois plus intéressants. Dans de nombreux pays en développement, le problème n'est donc pas tant le chômage que l'absence d'emplois décents et productifs, ce qui se traduit par diverses formes de sous-utilisation de la main d'œuvre (le sous-emploi, les faibles revenus, et la faible productivité).³

² Les informations relatives à la pauvreté, aux travailleurs pauvres et aux inégalités sont fournies dans le KILM 17.

³ Les lecteurs intéressés par le sujet plus large de la sous-utilisation de la main d'œuvre peuvent se référer à : BIT, « Beyond unemployment : Measurement of other forms of labour underutilization », document de séance n° 13 (en anglais seulement), 18^e Conférence internationale des statisticiens du travail, groupe de travail sur la sous-utilisation de la main d'œuvre, Genève, 24

Le taux de chômage peut être utile dans un pays pour suivre la conjoncture économique, lorsqu'il est disponible au moins tous les ans. Lorsque le taux est élevé, le pays peut être en récession (ou pire), les conditions économiques peuvent être mauvaises ou le pays est d'une façon ou d'une autre incapable de fournir des emplois aux travailleurs disponibles. L'objectif est alors d'introduire des politiques et des mesures pour réduire l'incidence du chômage à un niveau plus acceptable. La question de savoir quel est ou devrait être le niveau de chômage acceptable est souvent source de vives discussions, car beaucoup considèrent qu'il existe un point au-dessous duquel le taux de chômage déclenche une spirale inflationniste. C'est en raison de ce compromis supposé que le taux de chômage fait l'objet d'une surveillance étroite et continue.

L'objectif habituel des gouvernements, des employeurs et des syndicats est d'atteindre un taux de chômage aussi faible que possible tout en étant compatible avec d'autres objectifs économiques et sociaux comme une inflation réduite et une situation durable de la balance des paiements. Si l'on utilise le taux de chômage pour analyser la conjoncture économique, on s'intéresse aux variations de la mesure dans le temps. Dans ce contexte, ce n'est pas la définition précise du chômage utilisée (qu'elle soit propre au pays ou fondée sur les recommandations internationales) qui importe – à partir du moment où elle ne change pas – mais la régularité de la collecte et de la diffusion des statistiques, afin que les variations de la mesure puissent être étudiées.

Au niveau international, on utilise fréquemment le taux de chômage pour comparer les différences entre les marchés du travail de différents pays ou de différentes régions du monde. On peut également utiliser les taux de chômage pour

novembre-5 décembre 2008 ;
http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/meetings-and-events/international-conference-of-labour-statisticians/WCMS_100652/lang--en/index.htm ;
 ou à BIT, « Rapport et proposition de résolution de la Commission concernant les statistiques du travail, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Commission concernant les statistiques du travail, Genève, 2-11 novembre 2013 ; http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/--stat/documents/publication/wcms_223778.pdf

remédier aux disparités sexospécifiques du comportement de la main d'œuvre et de la situation qui en résulte. Le taux de chômage a souvent été plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Il existe de nombreuses explications à ce phénomène, mais elles sont difficiles à quantifier ; les femmes sont plus susceptibles que les hommes de sortir du marché du travail et d'y revenir pour des raisons familiales ; et il existe une concentration des femmes dans un nombre de professions plus réduit que pour les hommes, si bien que les femmes peuvent avoir moins d'opportunités d'emploi. Les autres inégalités liées au sexe à l'extérieur du marché du travail, comme l'accès à l'éducation et à la formation professionnelle, ont également un impact négatif sur la capacité des femmes à trouver un emploi.

L'indicateur des flux de chômage (le tableau 9c) de la 9^e édition des KILM présente des estimations des entrées et des sorties du chômage pour faire apparaître les dynamiques d'ajustement du chômage qui sous-tendent les variations nettes des taux de chômage. Cette série de données a pour objectif d'affiner la compréhension des variations des taux de chômage dans le temps et selon les pays.

Souvent, les taux de chômage ne donnent pas à eux seuls une image complète de la situation du marché du travail d'une économie, car ils ne donnent pas beaucoup d'informations sur les forces qui sous-tendent les fluctuations du chômage. Les variations des taux de chômage résultent notamment de l'impact net des flux d'entrée et de sortie du chômage. Mais les marges de ces flux peuvent être affectées par différents facteurs qui varient en fonction de la conjoncture économique ou suivent des tendances à plus long terme. Pour faciliter l'analyse plus détaillée de ces dynamiques, les flux d'entrée ou de sortie du chômage sont élaborés de façon à passer de l'approche simpliste des chiffres bruts à une compréhension de la variation du chômage en tant que variation du taux de travailleurs qui passent d'un état à l'autre sur le marché du travail. L'approche des flux montre plus précisément la vitesse à laquelle les travailleurs passent de l'emploi au chômage (entrée dans le chômage) et du chômage à l'emploi (sortie du chômage). Les estimations des taux d'entrée dans le chômage et de sortie du chômage présentées au tableau 9c sont directement liées à la probabilité pour un travailleur dans l'emploi de devenir chômeur (entrée dans le chômage) et la probabilité pour un chômeur de trouver un emploi (sortie du

chômage). Ces mesures sont essentielles pour cibler plus précisément les politiques du marché du travail vers certains groupes ou pour les adapter à la dynamique du chômage qui prévaut dans certaines situations.

Il peut être très révélateur de suivre l'évolution des entrées et des sorties du chômage durant les périodes de ralentissement ou de reprise économiques, ou d'utiliser la mesure de ces flux pour prédire le taux de chômage. L'analyse conjointe des flux du chômage et d'autres indicateurs du marché du travail peut en outre être utile pour mieux comprendre la détérioration du marché du travail et élaborer des recommandations pour les politiques. Afin de mieux comprendre les fluctuations du chômage, il est essentiel de comprendre les variations du taux de transition de l'emploi vers le chômage et du chômage vers l'emploi.⁴

Définitions et sources

La définition mathématique du taux de chômage est le ratio qui résulte de la division du nombre total de chômeurs (pour un pays ou pour un groupe spécifique de travailleurs) par le nombre total de personnes dans la main d'œuvre qui lui correspond, ce chiffre étant lui-même la somme du nombre total de personnes dans l'emploi et du nombre total de chômeurs dans ce groupe. Il convient de souligner que c'est le chiffre de la main d'œuvre (autrefois appelée la population active) qui sert de base à cette statistique, et non le chiffre de la population totale. Cette distinction n'est pas forcément bien comprise par le grand public. En effet, on a souvent tendance à confondre les termes de « main d'œuvre » et d' « emploi ».

D'après la *Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre* adoptée en 2013 par la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), la définition standard du chômage fait référence à toutes les personnes en âge de

⁴ Pour avoir une analyse détaillée des facteurs qui influencent les flux de main d'œuvre et leurs conséquences sur la dynamique du chômage, voir par exemple Ernst, E. et Rani, U. : "Understanding unemployment flows", *Oxford Review of Economic Policy Making*, Vol. 27, No. 2, pp. 268-294 (Oxford, 2011).

travailler qui ne sont pas dans l'emploi, cherchent du travail (ont effectué des activités de recherche d'emploi durant une période récente spécifiée), et sont actuellement disponibles pour l'emploi⁵ (voir l'encadré 9). Les futurs travailleurs, qui sont les personnes qui ne cherchent pas d'emploi mais qui ont déjà pris des dispositions pour occuper un poste de travail ultérieurement, sont également comptabilisés parmi les chômeurs.

Il existe de nombreux contextes nationaux où les personnes qui ne sont pas sur le marché du travail souhaitent travailler mais ne cherchent pas activement un emploi car elles considèrent que les opportunités d'emploi sont limitées ou parce que leur mobilité pour travailler est restreinte, qu'elles sont confrontées à la discrimination ou à des obstacles structurels, sociaux ou culturels. L'exclusion des personnes qui souhaitent travailler mais ne cherchent pas de travail (souvent appelées dans le passé les « chômeurs cachés » et qui inclut également les personnes autrefois appelées « travailleurs découragés ») est un critère qui aura une incidence sur le nombre de femmes et d'hommes au chômage, même si ce sont surtout les femmes qui risquent le plus d'être exclues du chiffre du chômage car elles sont confrontées à plus de barrières sociales qui les empêchent de remplir ce critère.

Un autre facteur d'exclusion du nombre des chômeurs est le critère de la disponibilité pour travailler durant la courte période de référence. Une période courte pour la disponibilité a tendance à exclure les personnes qui doivent prendre des dispositions personnelles avant de commencer à travailler, pour faire garder les enfants ou s'occuper des personnes âgées de la famille, ou pour d'autres occupations liées au ménage, même si elles sont « disponibles pour travailler » peu de temps après la courte période de référence. Comme les femmes sont souvent responsables des tâches ménagères et des soins aux personnes, elles représentent une part importante de ce groupe et ne seront donc pas incluses dans la mesure du chômage. Plusieurs pays ont reconnu ce problème

⁵ *Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre*, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2013 ; http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/normativeinstrument/wcms_23321_5.pdf

et ont étendu la période de « disponibilité » à deux semaines (ou plus) après la période de référence. Même dans ce cas, les femmes – plus que les hommes – auront tendance à être exclues du chômage car cette période n'est toujours pas suffisante pour tenir compte des contraintes qui pèsent le plus probablement sur elles.

Afin de surmonter ces limitations du concept du chômage, et pour prendre en compte les deux groupes de population susmentionnés (les personnes sans emploi qui ne sont pas disponibles ou qui n'ont pas cherché activement du travail), la résolution de la 19^e CIST a introduit le concept de « main d'œuvre potentielle ». Cette main d'œuvre potentielle comprend les « demandeurs d'emploi non disponibles », définis comme étant les personnes qui ont effectué des activités de recherche d'emploi mais n'étaient pas actuellement disponibles, et le deviendraient dans une courte période ultérieure ; et les « demandeurs potentiels disponibles », définis comme étant les personnes qui n'ont pas effectué d'activités de recherche d'emploi mais souhaitaient avoir un emploi et étaient actuellement disponibles. Donc, les personnes sans emploi qui étaient auparavant incluses dans la « définition assouplie » du chômage sont maintenant comptabilisées dans la main d'œuvre potentielle. La résolution de la 19^e CIST identifie également un autre groupe au sein des demandeurs potentiels disponibles, les « travailleurs découragés », qui comprennent toutes les personnes disponibles pour travailler qui n'ont pas effectué de recherche d'emploi pour des raisons liées au marché du travail (comme l'échec antérieur à trouver un emploi qui convienne ou le manque d'expérience).⁶

Les enquêtes sur la main d'œuvre auprès des ménages sont les sources les plus complètes et les plus comparables pour les statistiques du chômage. On trouve parmi les autres sources possibles les recensements de population et les estimations officielles. Les registres administratifs comme les registres des bureaux de l'emploi ou les statistiques

⁶ Pour avoir plus de détails sur la main d'œuvre potentielle et les modifications apportées à la définition du chômage, veuillez-vous référer à BIT, Rapport III – Rapport de la Conférence, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Genève, 2-11 octobre 2013 ; http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_234126.pdf

des assurances sociales sont également des sources pour les statistiques du chômage ; cependant, la couverture de ces sources est limitée aux « chômeurs enregistrés ». Il est probable que le chiffre national des personnes au chômage ou des demandeurs d'emplois enregistrés dans les bureaux de l'emploi ne représentera qu'une partie limitée du nombre total des personnes cherchant un emploi et disponibles pour travailler, notamment dans les pays où le système des bureaux de l'emploi n'est pas très développé. Cela peut provenir des critères d'éligibilité qui excluent ceux qui n'ont jamais travaillé auparavant ou n'ont pas travaillé récemment, ou toute autre entrave discriminatoire qui exclut l'inscription sur les registres.

Par ailleurs, les registres administratifs peuvent surestimer le chômage enregistré en raison des personnes comptabilisées deux fois, des personnes qui n'ont pas été rayées des registres alors qu'elles ne cherchent plus d'emploi, ou parce que les registres incluent les personnes qui ont un peu travaillé. En raison de ces limitations de la mesure, les chiffres du chômage fondés sur les demandeurs d'emploi enregistrés devraient être traités avec prudence ; les données relatives aux chômeurs enregistrés peuvent être une approximation utile pour mesurer les personnes sans travail dans les pays qui ne disposent pas du chiffre total du chômage. Les séries chronologiques du chômage enregistré par pays peuvent donner une bonne indication des performances du marché du travail dans le temps, mais en raison des limitations à leur comparabilité avec le « chômage total », ces deux mesures ne devraient pas être utilisées de façon interchangeable. Les tableaux 9a et 9b fournissent uniquement des données sur le chômage total.

L'indicateur sur les flux du chômage (le tableau 9c) est calculé à partir des données sur le chômage en fonction de la durée (voir le KILM 11 sur le chômage de longue durée), et les taux de chômage trimestriels. Lorsque les taux de chômage trimestriels ne sont pas disponibles, on utilise les taux de chômage annuels (comme l'indique la colonne « utilisation des données annuelles pour les taux de chômage » du tableau 9c). Les données permettant de calculer les flux de chômage (le chômage en fonction de la durée, les taux de chômage et la main d'œuvre) proviennent des enquêtes sur la main d'œuvre ou d'enquêtes auprès des ménages.

Les flux de chômage du tableau 9c sont présentés sous la forme d'estimations alternatives des taux

mensuels de transition de l'emploi vers le chômage (entrée dans le chômage) et du chômage vers l'emploi (sortie du chômage). Les différentes estimations des taux des flux d'entrée et de sortie du chômage sont calculées à partir des données sur l'emploi en fonction de la durée, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, et moins de douze mois. Les estimations sur la base du chômage d'une durée de moins d'un mois se font en appliquant la méthodologie de Shimer (2012).⁷

Ce tableau contient également des estimations pondérées des taux des flux. Les pondérations sont calculées à partir de la méthodologie proposée par Elsby et al. (2013) qui utilise des estimations pondérées des taux des flux en cas d'absence de preuve d'une dépendance à la durée, et sinon, des taux de flux calculés à partir du chômage d'une durée de moins d'un mois.⁸ La colonne « résultat du test de l'absence de dépendance à la durée » indique le résultat du test pour déterminer quelle estimation du taux des flux choisir, suivant Elsby et al. (2013).

Pour les pays qui rejettent l'hypothèse de « l'absence de dépendance à la durée », Elsby et al. (2013) suivent l'approche de Shimer (2012) et utilisent des estimations de flux calculées à partir du chômage d'une durée de moins d'un mois. Pour les pays qui ne rejettent pas cette hypothèse, on privilégie l'estimation pondérée.

Limites de la comparabilité

De nombreuses recherches ont été menées depuis des années pour produire des taux de chômage totalement cohérents d'un point de vue conceptuel, afin de comparer les taux de chômage de différents pays par rapport à différentes hypothèses. Les utilisateurs intéressés peuvent comparer la série d'estimations comparables du chômage du BIT⁹

⁷ Pour plus d'informations, voir Shimer, R. : "Reassessing the ins and outs of unemployment", *Review of Economic Dynamics*, Vol. 15, No. 2, pp. 127-148 (2012).

⁸ Voir Elsby, M.; Hobijn, B.; Sahin, A.: "Unemployment dynamics in the OECD", *Review of Economics and Statistics*, Vol. 95, No. 2, pp. 530-548 (2013).

⁹ Les taux de chômage comparables du BIT sont des estimations provenant d'enquêtes nationales sur la main d'œuvre qui ont été ajustées pour les

avec les informations du tableau 9b. Rares sont les cas où les taux ajustés sont les mêmes que ceux que l'on retrouve dans le tableau 9b ; partout ailleurs, ils sont très différents car les informations du tableau 9b peuvent provenir de multiples sources, alors que les taux comparables du BIT sont toujours basés sur une enquête sur la main d'œuvre par échantillon auprès des ménages.

Il existe de nombreuses raisons pour expliquer la non comparabilité des taux de chômage d'un pays à l'autre. Nous vous en proposons quelques-unes afin de donner aux utilisateurs quelques indications sur l'étendue des problèmes potentiels pertinents lorsqu'on tente de déterminer le degré de comparabilité des taux de chômage entre les pays. Les utilisateurs qui connaissent bien certains pays ou certaines circonstances seront en mesure de les développer :

1. **La différence des sources.** Quand les sources d'information diffèrent, les résultats diffèrent aussi. Les difficultés de comparabilité provenant de la différence des sources qui mesurent le chômage enregistré et le chômage total ont été supprimées en séparant les deux et en ne gardant que le chômage total. Les autres sources du KILM 9 – les enquêtes sur la main d'œuvre, les estimations officielles et les recensements de population – peuvent encore poser des problèmes de comparabilité pour l'analyse entre les pays. Les estimations officielles se basent généralement sur des informations provenant de différentes sources et peuvent être combinées de multiples façons. Un recensement de population ne peut généralement pas approfondir la situation vis-à-vis de la participation à la main d'œuvre. Les estimations du chômage qui en résultent peuvent donc différer fortement (à la hausse ou à la

rendre cohérentes du point de vue conceptuel avec l'application la plus stricte des normes statistiques du BIT. Les taux de chômage ainsi obtenus se fondent sur la totalité de la main d'œuvre y compris les forces armées. Pour avoir plus d'informations sur la méthodologie, voir Lepper, F. : *Comparable annual employment and unemployment estimates*, document du Département de la statistique, BIT (Genève, 2004) ; http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/WCMS_087893/lang--en/index.htm

baisse) de celles qui proviennent d'enquêtes auprès des ménages qui comportent plus de questions pour déterminer la situation des personnes interrogées par rapport au marché du travail. Pour avoir plus d'informations sur les sources, les utilisateurs peuvent se référer à la discussion sur les avantages et les inconvénients des différentes sources dans la section correspondante du KILM 1 (taux de participation à la main d'œuvre).

2. **Les différences dans la mesure.** Lorsque les informations se fondent sur des enquêtes auprès des ménages ou sur des recensements de population, les différences au niveau des questionnaires peuvent aboutir à des statistiques différentes – même en respectant totalement les directives du BIT. Autrement dit, les différences de l'outil de mesure peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats en matière de main d'œuvre d'un pays à l'autre.
3. **Les variations au niveau conceptuel.** Les instituts nationaux de statistique, tout en se fondant sur les directives conceptuelles du BIT, peuvent ne pas suivre la mesure la plus stricte de l'emploi et du chômage. Ils peuvent faire des choix différents au niveau de la base conceptuelle pour estimer le chômage, étant donné que les directives antérieures à la résolution de la 19^e CIST autorisaient dans certains cas une définition assouplie, ce qui induit des différences au niveau des estimations de la main d'œuvre (la base qui sert pour le taux de chômage). Les instituts peuvent également choisir de dériver le taux de chômage de la main d'œuvre civile au lieu de la main d'œuvre totale. Comme les choix sont différents d'un pays à l'autre, les statistiques seront également différentes pour le KILM 9.
4. **Le nombre d'observations par an (la période de référence).** Les statistiques, quelle que soit l'année, peuvent varier en fonction du nombre d'observations – mensuelles, trimestrielles, une ou deux fois par an, etc. La saisonnalité peut avoir une influence considérable, entre autre, sur les résultats lorsque la totalité de l'année n'est pas couverte.

- 5. La couverture géographique.** La couverture d'une enquête inférieure à la couverture nationale – zones urbaines, ville, région – comporte des limitations évidentes pour la comparabilité dans la mesure où la couverture n'est pas représentative de l'ensemble du pays.¹⁰ Dans les zones urbaines, le taux de chômage peut avoir tendance à être plus élevé que le taux de chômage total en raison de l'exclusion des zones rurales où les travailleurs ont plus de probabilité de travailler, même s'ils sont peut-être sous-employés ou des travailleurs familiaux collaborant sans rémunération à l'entreprise familiale, au lieu de chercher du travail dans un secteur formel inexistant ou réduit.
- 6. Les variations liées à l'âge.** La couverture généralement utilisée pour l'âge est de 15 ans et plus, mais certains pays utilisent une limite inférieure différente ou imposent une limite d'âge supérieure.
- 7. La méthodologie de la collecte.** La taille des échantillons, les procédures de sélection des échantillons, la base de sondage, et la couverture, ainsi que de nombreuses questions statistiques relatives à la collecte des données peuvent induire des différences significatives. Plus la taille de l'échantillon et la portée sont importantes, meilleur seront les résultats. Il est essentiel d'utiliser des enquêteurs bien formés, des techniques de collecte et de traitement appropriées, des procédures d'estimation appropriées, etc. pour l'exactitude des résultats. De grandes variations dans ces domaines peuvent clairement avoir une incidence sur la comparabilité des statistiques du chômage.

Lorsqu'on considère que le taux de chômage permet de suivre les évolutions cycliques au sein

¹⁰ Lorsque les utilisateurs effectuent des requêtes sur ce tableau ou sur d'autres, ils ont la possibilité d'écarter les chiffres dont la couverture géographique n'est pas nationale. On peut le faire sur le logiciel en effectuant une requête pour toutes les données, puis en affinant les paramètres en sélectionnant « Couverture géographique », puis, « nationale seulement ».

d'un pays, on s'intéresse aux variations de la mesure dans le temps. Dans ce contexte, ce n'est pas la définition du chômage utilisée (qu'elle soit propre au pays ou fondée sur les recommandations internationales) qui importe – à partir du moment où elle ne change pas - mais la régularité de la collecte et de la diffusion des statistiques, afin que les variations de la mesure puissent être étudiées. Toutefois, pour pouvoir faire des comparaisons entre les pays, il sera essentiel pour les utilisateurs de connaître la source des données et la base conceptuelle des estimations. Il est tout aussi important de reconnaître que les différences mineures dans les statistiques qui en découlent peuvent ne pas être réellement significatives.

Il peut être utile de donner deux exemples de différence substantielle dans les enquêtes auprès des ménages pour comprendre certaines des complexités afin de faire des comparaisons optimales. La première concerne le critère de « recherche d'un emploi ». Le cadre conceptuel du BIT prévoit que la personne qui cherche du travail doit indiquer une ou plusieurs méthodes « actives » de recherche – comme envoyer des candidatures spontanées aux employeurs ou se rendre dans un bureau de l'emploi – pour qu'on puisse la comptabiliser parmi les chômeurs. On trouve parmi les méthodes potentielles la consultation des « annonces dans les journaux ». Dans de nombreuses régions du monde, cette méthode peut ne pas être courante ni facilement disponible. Dans d'autres, les journaux sont une excellente source d'informations sur les emplois potentiels, et beaucoup de demandeurs d'emploi les consultent effectivement. Toutefois, certains pays acceptent la simple lecture ou le fait de regarder les annonces comme méthode de recherche, alors que d'autres imposent à la personne de répondre à une ou plusieurs annonces pour que la recherche dans les journaux soit comptabilisée comme une méthode acceptable. On en revient à la question de savoir si la recherche « passive » est acceptée ou seulement la recherche « active », et les pays ont des approches différentes en la matière.¹¹

¹¹ La résolution proposée par la commission concernant les statistiques du travail a élargi les « activités de recherche d'un emploi » en y incluant des exemples. Pour avoir plus de détails, voir BIT, « Rapport et proposition de résolution de la commission concernant les statistiques du travail, 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, Commission concernant les statistiques du

Le deuxième exemple a trait aux « demandeurs d'emploi découragés » : les personnes qui ne cherchent pas actuellement du travail mais qui en ont cherché dans le passé et veulent clairement avoir un emploi « maintenant » (voir la section Définitions et sources ci-dessus).

La plupart des enquêtes ne les incluent pas dans le chômage (comme l'indique la définition du chômage du BIT), mais certaines les incluent. Les utilisateurs qui souhaitent tenir compte de cette différence au niveau de la définition devront obtenir les informations pertinentes (peut-être au niveau « micro » pour procéder à un ajustement des différences de taux de chômage.

Ces deux exemples illustrent certains aspects des variations conceptuelles et des différences de mesure. Le degré de complexité de ces différences ainsi que les autres différences dans la mesure et les estimations du chômage qui sont faites dans le monde nous rappellent qu'il faut être très prudent et très exigeant à chaque fois que l'on tente de faire des comparaisons.

Encadré 9. Résolution concernant les statistiques du travail, de l'emploi et de la sous-utilisation de la main d'œuvre, adoptée par la 19^e Conférence internationale des statisticiens du travail, octobre 2013 (paragraphe pertinents)

Concepts et définitions

...

Chômage (paragraphe 47-48)

47. Les **personnes au chômage** sont définies comme toutes les personnes en âge de travailler qui n'étaient pas en emploi, avaient effectué des activités de recherche d'emploi durant une période récente spécifiée, et étaient actuellement disponibles pour l'emploi si la possibilité d'occuper un poste de travail existait, où:

a) «pas en emploi» est évalué par rapport à la courte période de référence pour la mesure de l'emploi;

b) la «recherche d'emploi» fait référence à toute démarche effectuée durant une période récente spécifiée comprenant les quatre semaines précédentes ou le mois précédent, visant à trouver un poste de travail ou de créer une entreprise ou une exploitation agricole. Cela comprend également la recherche d'emploi à temps partiel, informel, temporaire, saisonnier ou occasionnel, sur le territoire national ou à l'étranger. Voici quelques exemples de ces activités:

i) les démarches pour obtenir des ressources financières, des permis et licences;

ii) la recherche de terrains, de locaux, de machines, d'équipements ou d'intrants pour l'agriculture;

iii) les recherches par relations personnelles ou d'autres types d'intermédiaires;

iv) l'inscription à des bureaux de placement publics ou privés ou les contrats avec ces derniers;

v) la candidature directe auprès d'employeurs; les démarches sur les lieux de travail, dans les fermes ou à la porte des usines, sur les marchés ou dans les autres endroits où sont traditionnellement recrutés les travailleurs;

vi) l'insertion ou la réponse à des annonces dans les journaux ou en ligne concernant des postes de travail;

vii) l'insertion ou l'actualisation de curriculum vitae sur les sites professionnels ou les réseaux sociaux en ligne;

c) pour établir la distinction entre les démarches visant à créer une entreprise et l'activité productive par elle-même, il faudrait utiliser le moment à partir duquel l'entreprise commence à exister, par exemple lorsque l'entreprise est enregistrée pour commencer à fonctionner, lorsque les ressources financières sont mises à disposition, l'infrastructure ou les matériaux nécessaires sont en place ou l'entreprise a son premier client ou a reçu sa première commande, en fonction du contexte;

d) «actuellement disponibles» sert à tester si les personnes sont prêtes à occuper un poste de travail dans le présent, qui est évalué par rapport à une courte période de référence qui comprend celle utilisée pour la mesure de l'emploi:

i) en fonction du contexte national, la période de référence peut être étendue pour inclure une période ultérieure courte n'excédant pas deux semaines au total, afin d'assurer une couverture appropriée des situations de chômage dans les différents groupes de population.

48. *Sont inclus* dans le chômage:

a) les **futurs travailleurs** qui sont définis comme les personnes «pas en emploi», «actuellement disponibles», sans «recherche d'emploi» au sens du paragraphe 47 parce qu'elles ont déjà pris des dispositions pour occuper un poste de travail dans une période ultérieure courte, fixée en fonction de la durée générale d'attente pour commencer un nouveau poste de travail dans le contexte national, mais qui n'excède généralement pas trois mois;

b) les participants aux dispositifs de formation des compétences ou de reconversion dans le cadre de programmes de promotion d'emploi et qui, de ce fait, n'étaient «pas en emploi», ni «actuellement disponibles», et sans «recherche d'emploi», parce qu'elles avaient reçu une offre pour occuper un poste de travail dans une période ultérieure courte, qui n'excède généralement pas trois mois;

c) les personnes «pas en emploi» qui ont effectué des démarches pour migrer à l'étranger pour travailler en échange d'une rémunération ou d'un profit mais qui sont toujours en attente de l'opportunité de partir.